Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 306

Artikel: Politique conjoncturelle : le poids des subventions fédérales
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028507

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNEXE DE L'ÉDITORIAL

Fermetures d'entreprises: le «record» du 4e trimestre 1974

A titre de point de repère, il est intéressant de noter dès maintenant quel a été le nombre d'entreprises qui ont fermé leurs portes en 1974. Ces statistiques, fournies par l'OFIAMT, appellent cependant immédiatement un certain nombre de précisions : la fermeture d'une entreprise n'est pas forcément en relation avec sa liquidation. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise fermant un établissement mais continuant d'occuper les travailleurs concernés dans l'exploitation de son siège principal. En revanche, la cessation d'activité d'une entreprise industrielle signifie dans chaque cas que dans une commune donnée, un centre de production industrielle a été fermé. Il y a plus encore : les cessations d'activité d'entreprises industrielles ne constituent pas toutes de véritables fermetures d'exploitations, « notamment, selon l'OFIAMT, lorsqu'un établissement est intégré dans l'exploitation du siège principal ou lorsque la production d'un établissement (éventuellement avec les travailleurs et les installations d'exploitation) est reprise par une autre entreprise industrielle ou encore lorsqu'une entreprise antérieurement réputée industrielle abandonne la production pour se consacrer exclusivement à l'activité commerciale ».

Un précédent comparable : 1972

L'enquête, dans ce domaine, est donc extrêmement délicate. Néanmoins l'OFIAMT souligne que 200 entreprises industrielles ont cessé leur activité en Suisse au cours de l'année 1974. Ce nombre est supérieur de 39 à celui de 1973, année où la diminution de l'effectif des entreprises industrielles s'est située au-dessous de la moyenne. En 1972, en revanche, les fermetures d'usines (215) avaient été plus nombreuses qu'en 1974 (où, il faut le noter, 136 nouveaux établissements ont été assujettis aux prescriptions spéciales de la loi sur le travail).

Les 200 établissements ayant fermé leurs portes l'an passé employaient, d'après la statistique de l'industrie de l'automne 1973, 4830 personnes au total (0,6 % de l'effectif des travailleurs industriels en Suisse) le nombre de travailleurs touchés par les fermetures d'usines a été de 3184 en 1973 et de 6218 en 1972. Dans leur grande majorité, les cessations d'activités ont été le fait de petites et de moyennes entreprises. En 1974, chaque fermeture d'entreprise industrielle a entraîné la mise à pied de 24 employés en moyenne. Les petites entreprises ont toujours occupé dans l'industrie suisse une place prépondérante : plus des deux tiers de toutes les entreprises industrielles comptent en effet moins de 50 employés).

ÉTABLISSEMENTS AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ

	1er trim.	*2e trim.*	*3e trim.*	*4e trim.*	*1-4 trim.*
1967	51	44	41	55	191
1968	47	49	38	45	179
1969	47	37	52	20	156
1970	60	36	33	48	177
1971	52	40	43	47	182
1972	66	55	41	53	215
1973	38	38	48	37	161
1974	56	38	41	65	200

L'analyse révèle donc que le nombre des fermetures d'entreprises, après être resté inférieur, au second et au troisième trimestre de 1974, à celui des périodes correspondantes, a subi une certaine augmentation au cours du quatrième trimestre. D'octobre à décembre, on a relevé, en effet, 65 fermetures d'entreprises, ce qui constitue un record pour les quatrièmes trimestres des huit dernières années. Le chiffre encore plus élevé de 66 fermetures a cependant été enregistré au premier trimestre de 1972.

La chaussure, déjà !

Le nombre des fermetures d'entreprises varie fortement d'un secteur industriel à l'autre. Les 200 fermetures enregistrées l'an passé se répartissent comme suit : industrie de la chaussure, de la lingerie et de l'habillement : 62 (31,0 %); textile : 21 (10,5 %); machines, appareils et véhicules : 19 (9,5 %); horlogerie : 17 (8,5 %); produits alimentaires et fourragers : 16 (8,0 %); industrie de transformation du bois et du liège : 14 (7,0 %); métallurgie : 10 (5,0 %); mise en œuvre de la pierre et de la terre : 7 (3,5 %); arts graphiques : 6 (3,0 %); boissons et spiritueux : 4 (2,0 %); fabrication et mise en œuvre du cuir : 4 (2,0 %); industrie chimique: 3 (1,5 %); industrie du tabac: 2 (1,0 %); industrie du caoutchouc et des matières plastiques : 2 (1,0 %); industrie du papier : 1 (0,5 %); autres secteurs : 11 (5,5 %).

POLITIQUE CONJONCTURELLE

Le poids des subventions fédérales

« La Confédération, les cantons et les communes, de même que leurs entreprises et établissements, doivent aménager leurs finances conformément aux impératifs de la situation conjoncturelle et pourvoir à une planification pluriannuelle. La Confédération peut adapter à la situation conjoncturelle le versement des subventions fédérales et des quote-parts cantonales des impôts fédéraux ». L'alinéa 6 de l'article conjoncturel sur lequel le peuple et les cantons sont appelés à se prononcer le 3 mars prochain peut inquiéter les cantons, dont une nouvelle parcelle de souveraineté semble dis-

paraître avec les pouvoirs accordés ainsi à la Confédération sur l'allocation des subventions et la redistribution des quote-parts cantonales. Il faut admettre que seule une véritable planification pluriannuelle au niveau fédéral pourrait atténuer les effets de ces nouvelles prérogatives financières accordées à l'administration centrale (car l'administration aura ici son mot à dire avant toute autre instance, il faut l'admettre). Et encore faudrait-il que cette « planification pluriannuelle » porte sur les choix essentiels, et ne soit pas seulement un inventaire de mesures linéaires, affublées pompeusement pour l'occasion du qualificatif passe-partout de «conjoncturelles»... Et encore faudrait-il que soient clairement codifiées ces relations directes entre la Confédération et les communes, de façon à ne pas court-circuiter les autorités cantonales...

Quatre ans de hausse

Bref, pour illustrer cet alinéa, il convient de donner tout de même quelques chiffres qui situent l'enjeu. Tout d'abord, le volume de ces subventions fédérales (nous faisions d'autre part, dans le DP 301, le point des contributions fédérales aux budgets cantonaux) :

Année	Subventions	Taux annuel d'accroissement par rapport à l'année précédente	
			en %
1969	1 870,1 [1]	41,5 [1]	2,3
1970	1 944,4	74,3	4,0
1971	2 356,2	411,8	21,2
1972	2 784,8	428,6	18,2
1973	3 264,4	479,6	17,2

[1] En millions de francs.

En quatre ans, les subventions ont augmenté ainsi de près des trois quarts (74,6 %) : un accroissement presque trois fois supérieur au renchérissement (28,0 %), et supérieur également à celui du produit national brut (61,3 %); bien que le taux d'accroissement ait été faible au début de cette période, les subventions ont subi une hausse plus importante que celle de l'ensemble des dépenses fédérales (62,8 %).

C'est un fait acquis depuis longtemps : la plus grande partie des subventions est consacrée à l'agriculture (en termes relatifs, ce poste a toutefois subi une nette diminution). Les subventions en faveur de la politique sociale ont fortement augmenté (elles ont doublé en l'espace de cinq ans); la hausse des subventions en faveur des transports et communications, de la formation professionnelle, de la protection des eaux et de la justice a été proportionnellement encore plus marquée.

A l'intérieur des groupes principaux, l'évolution s'est également poursuivie de manière différenciée. Alors que les contributions de la Confédération en faveur du trafic routier n'ont guère augmenté de plus d'un tiers au cours des cinq dernières années, celles allouées au trafic ferroviaire ont plus que triplé pendant la même période. Dans le domaine des subventions à l'agriculture, les contributions consacrées à la mise en valeur des produits laitiers ont augmenté d'environ 40 % par rapport à l'année précédente alors que dans les autres secteurs, l'on a pu généralement observer une régression. En ce qui concerne les subventions en faveur de la politique sociale, celles attribuées aux caisses-maladie ont constitué le poste le plus important. La forte hausse des subventions en faveur de l'enseignement est avant tout imputable aux sommes versées aux universités, elles ont près de triplé en cinq ans. En revanche, dans le domaine de la formation professionnelle et de la recherche, elles n'ont pas même doublé.

La répartition d'après les groupes principaux :

	1968		1973	
	mio. fr.	%	mio. fr.	%
Transports, communications	322,8	17,7	670,8	20,5
Industrie, artisanat, commerce	13,8	0,8	32,2	1,0
Agriculture	783,7	42,9	991,7	30,4
Sylviculture	28,0	1,5	44,8	1,4
Protection des animaux et pêche	0,8	0,0	1,8	0,0
Corrections de cours d'eau, protection des eaux	35,8	2,0	165,4	5,1
Politique sociale, œuvres d'utilité publique, hygiène publique	379,3	20,7	750,0	23,0
Culture, beaux-arts	14,6	0,8	27,7	0,9
Science et recherche	128,3	7,0	281,7	8,6
Enseignement et formation professionnelle	106,0	5,8	245,4	7,5
Formation militaire hors service, gymnastique et sports	4,3	0,2	9,6	0,3
Justice, politique	11,2	0,6	43,3	1,3
Totaux	1 828,6	100,0	3 264,4	100,0

L'enjeu en question dans l'alinéa 6 des dispositions constitutionnelles de l'article 31 quinquiès proposé par le gouvernement devient donc de plus en plus considérable. Il est à noter que cette tendance ne fera que s'« aggraver » à l'avenir, comme les chiffres définitifs pour 1974 et 1975 le montreront (la hiérarchie entre les différents groupes principaux se maintiendra du reste également, sans aucune modification).